

Département
MARNE
Canton
EPERNAY 1
Commune
DIZY

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE N° 2020/232 REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
PENDANT LES VENDANGES RUE DANIELE CASANOVA

Le Maire de Dizy,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-8

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-26,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande en date du 24 août 2020 et reçue le 01/09/2020 du SCEV BERNARD Alain et Fils, sise 116 rue Danièle Casanova à DIZY, sollicitant l'interdiction de stationner devant l'exploitation durant la période des vendanges, afin d'en faciliter l'accès avec leurs véhicules,

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit aux véhicules rue Danièle Casanova depuis la rue Saint-Vincent jusqu'au n° 99 de la rue Danièle Casanova à compter du 01 septembre 2020 jusqu'au 14 septembre 2020 inclus.

Article 2 : L'interdiction de stationner sera matérialisée par la pose de barrières, mises en place par le demandeur.

Article 3 : Copie du présent arrêté adressée à :
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie
- Au Champagne BERNARD Alain et Fils.

Fait à Dizy, le 01 septembre 2020
M. le Maire




Antoine CHIQUET

CHAMPAGNE
ALAIN
Bernard

RÉCOLTANT - MANIPULANT
VIGNERON INDÉPENDANT

116, rue Danièle-Casanova - 51530 DIZY
Tél. : 00 33 (0)3 26 55 24 78 - Fax : 00 33 (0)3 26 54 54 34
e-mail : champagne.alainbernard@orange.fr
www.champagne-alain-bernard.com

R-M-25640-01 / TVA FR 90 348 334 301
Siret 348 334 301 00010 / ACCISE FR 93 379 E 1280 / APE 0121 Z

Monsieur Le Maire de Dizy

Dizy, le 24 Aout 2020

Objet : Interdiction de stationner

Monsieur,

Je, soussigné Benoit BERNARD, gérant de la SCEV BERNARD Alain et Fils, sise 116 rue Daniele Casanova, demande l'interdiction de stationner devant l'exploitation du Mardi 1^{er} septembre au Lundi 14 Septembre 2020 et ce, à partir de la rue Saint Vincent et sur une largeur de 25 m.

Vous en remerciant à l'avance, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de toute ma considération.



REÇU LE
- 1 SEP. 2020
A LA MAIRIE
de DIZY